



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DDTM du Nord

Service de l'Agriculture Durable et de  
l'Économie de l'Exploitation Agricole

DDTM du Pas-de-Calais

Service de l'Économie Agricole

**Compte rendu de la réunion de la cellule interdépartementale d'urgence pour l'élevage dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais du 8 septembre 2015 à la DDTM du Nord à Lille à 14h30**

La réunion de la cellule d'urgence interdépartementale pour l'élevage s'est tenue à la DDTM du Nord sous la présidence conjointe de Monsieur Gilles BARSACQ, Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, et de Monsieur Marc DEL GRANDE, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais

L'ordre du jour est joint au présent compte rendu.

## I. POINT D'ACTUALITÉ

Il a été rappelé les nouvelles mesures annoncées par le gouvernement le 3 septembre dernier.

### 1.1 Les principales mesures immédiates dont la mise en place interviendra dès 2015

- renforcement des crédits déjà notifiés en matière de fonds d'allégement des charges (FAC) et fonds d'action sanitaire et sociale (FASS)
- l'instauration d'une année blanche
- alignement de la cotisation minimum maladie au régime des indépendants
- augmentation des subventions de l'État pour les outils d'abattage & de découpe
- répercussion du bénéfice de la mesure de « suramortissement pour les investissements réalisés dans le cadre de CUMA qui sera accordée aux agriculteurs adhérents des CUMA à partir du mois d'octobre pour privilégier les investissements en commun, et limiter les investissements individuels qui pèsent sur leur comptabilité
- au cas par cas, remise gracieuse sur les impositions non professionnelles (taxe d'habitation ou impôt sur le revenu)

### 1.2 Les principales mesures dont la mise en place sera à moyen et long terme

- l'administration n'exige pas le remboursement de DJA pour la non-atteinte du revenu prévu en 2014 ou 2015 dans le PDE en raison de la crise conjoncturelle
- pause environnementale en attendant la définition en février 2016, d'une nouvelle méthode pour définir les nouvelles normes
- neutralité fiscale pour le versement à des caisses de sécurisation des revenus adossés à des dispositifs de contractualisation (épargne au cours des bonnes années et utilisation des fonds en cas de mauvaise année)
- mise en place de mesures agroenvironnementales en faveur des systèmes herbagers et polyculture-élevage,...

Un récapitulatif des mesures annoncées est joint en annexe au présent compte rendu.

## II. BILAN INTERMÉDIAIRE DES DOSSIERS RELEVANT DU FONDS D'ALLÈGEMENT DES CHARGES (FAC) DÉPOSÉS AUX DDTM DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Le bilan intermédiaire des dossiers déposés à ce jour s'établit comme suit :

	DDTM 59	DDTM 62	Total
FAC porcins déposés	116	46	<b>162</b>
FAC porcins éligibles en paiement	23	18	<b>41</b>
FAC bovin viande déposés	30	58	<b>88</b>
FAC bovin viande en paiement	3	23	<b>26</b>

Le président a souligné la relative faiblesse du flux des dossiers reçus en DDTM et a insisté sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs afin que le nombre de dossiers déposés connaisse une accélération en lien avec la gravité de la situation des exploitations d'élevage dans les deux départements, même si la période estivale (moisson et de congés pour les conseillers des centres de gestion) n'a pas été propice pour constituer les dossiers.

Face à ce constat, la profession estime que le caractère diversifié de l'agriculture de la région fait que le taux de spécialisation de 50% sera difficilement atteignable pour un nombre important d'éleveurs qui sont frappés par la crise et souhaite que ce critère d'accès soit abaissé en dessous de 50% afin d'être mieux adapté aux caractéristiques des exploitations régionales.

Le président rappelle que ce critère d'accès a déjà fait l'objet d'une évolution significative, de 75 à 50 % notamment suite à l'intervention du Préfet de Région et qu'il est illusoire d'espérer une nouvelle évolution.

Enfin, il rappelle en outre, la nécessaire rigueur dans l'établissement des dossiers soulignant qu'un nombre trop important de ces derniers sont incomplets.

## III. LE FONDS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (FASS)

La MSA présente le nombre de dossiers FASS déposés qui s'établit ainsi :

	élevages porcins	élevage bovin viande	élevage laitier
Département du Nord	20	21	3
Département du Pas-de-Calais	2	25	7
<b>Total région NPdC</b>		<b>78</b>	

Outre les critères communs d'éligibilité aux dispositifs FAC et FASS (spécialisation à 50 ou 75%, taux d'endettement de 35% et perte d'EBE de 12%), il est rappelé que pour accéder au FASS, il faut que l'exploitant soit débiteur à la MSA.

La MSA a annoncé qu'un nombre restreint de jeunes agriculteurs ont, d'ores et déjà signalé leur incapacité de payer les charges sociales à l'échéance de fin novembre 2015.

La profession souhaite pouvoir disposer d'un bilan des prises en charge de cotisations sociales aides pour les filières d'élevage.

A cette fin, les services des DDTM 59-62 et de la MSA établiront un bilan des dossiers ayant bénéficié d'une aide FASS à compter de l'appel de cotisations de fin 2014.

Enfin, la MSA a rappelé que la publication attendue d'un décret qui permettra aux agriculteurs qui ont opté pour une assiette triennale de cotisations sociales de pouvoir, à titre exceptionnel, faire le choix de l'année N-1 en 2015 ou en 2016.

Il a été précisé que les appels de cotisation MSA ne seront envoyés que courant octobre. Les exploitants ont un mois pour régler leurs cotisations. Ils ne pourront être débiteurs qu'en décembre. Les dossiers FASS ne pourront donc être instruits qu'à partir de décembre.

Par ailleurs, la MSA rappelle que lorsqu'un exploitant ne règle pas dans les délais prévus ses appels de cotisation, une majoration de 10% est appliquée et pourrait faire, au cas pas cas, l'objet d'une remise gracieuse.

Cependant, si l'exploitant sollicite un échéancier de paiement, l'agrément de ce dernier lui permet d'être considéré comme débiteur avec un coût financier réduit. Ces situations sont à privilégier.

Les services des DDTM 59-62 communiqueront aux services de la MSA la liste des exploitants ayant déposé un dossier FAC déclarés éligibles afin que la MSA puisse prendre contact avec ces derniers pour qu'ils déposent un dossier FASS en demandant un échéancier.

#### **IV. BILAN INTERMÉDIAIRE DU DISPOSITIF FISCAL**

Les premiers dossiers déposés à la direction régionale des finances publiques (DRFIP), dix huit, sont traités. 13 dossiers ont fait l'objet d'une réponse favorable, 4 en cours d'examen et 1 dossier sans objet.

#### **V. LE RÉSEAU BANCAIRE**

Les banques publiques et privées sont mobilisées et ont lancé la restructuration des dettes des éleveurs ayant fait la demande. Le Crédit agricole mutuel a instruit 42 dossiers de restructuration pour 2,5 millions d'€ débloqués. 20 autres dossiers sont en cours d'instruction. Le Crédit mutuel nord Europe indique avoir en 2014 et au premier semestre 2015, traité favorablement les demandes de report d'annuités de 132 exploitants. 20 dossiers pour un montant de 385 000€ de besoin de trésorerie sont en cours d'instruction.

Les banques insistent sur le coût de ces reports et notamment en fin de tableau puisque cela nécessite de garantir les prêts, ce qui génère un coût pouvant s'élever jusqu'à 10% du capital.

Aucun dossier de médiation n'a été déposé en France et dans la région. Cela s'explique par le fait que la médiation arrive en 2<sup>ème</sup> rang.

Il est proposé le rapprochement de la BPI et de banque de France pour s'harmoniser et rendre plus efficace les actions proposées.

#### **VI. LES FOURNISSEURS**

Les représentants des fournisseurs d'aliment de bétail indiquent que dans les 30 derniers mois, les encours ont été multipliés par 4. De plus, les éleveurs qui payaient au comptant ont basculé sur un paiement à 30 jours puis de 30 jours à 60.

Même si quelques ré-étalement de ces dettes ont été effectués, la situation se détériore et il apparaît que peu d'éleveurs puissent mettre, en 2015, "les compteurs à zéro" vis à vis des encours fournisseurs.

Par ailleurs, ils indiquent que la situation se détériore très rapidement en particulier pour les éleveurs laitiers.

**Face à cette situation, il est décidé l'organisation d'une réunion réunissant l'Administration, les fournisseurs d'aliment de bétail, les réseaux bancaires, la BPI, la Banque de France et la profession agricole le 21 septembre 2015 à 18h30 à la préfecture du Pas-de-Calais à Arras.**

## **VII. RÉFLEXION SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Les actions engagées par l'État pour développer l'approvisionnement local dans la restauration collective ont été présentées :

- réseau rural
- le projet de décret permettant l'approvisionnement local par devis à la hauteur de 25 000 €

La profession exprime sa satisfaction face à l'assouplissement du code des marchés .

La profession souligne par ailleurs, l'insuffisance d'approvisionnement en produits locaux, notamment en viande porcine, dans la restauration scolaire.

## **VIII. LES ACTIONS MENÉES PAR LES DDPP DU NORD ET DU PASDECALAIS**

Les deux DDPP du Nord et du Pas-de-Calais ont confirmé leur mobilisation en matière de contrôle d'étiquetage portant origine de viande en grandes et moyennes surfaces.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion prend fin à 17H.

**La prochaine réunion de la cellule d'urgence sera fixée prochainement à Lille, début octobre .**

A Lille, le 8 septembre 2015

Gilles BARSACQ



**Assistaient à la réunion :**

Nom- prénom	Structure
ABDELGHANI Ahmed	DDTM du Nord
BARSACQ Gilles	Préfecture du Nord
BLONDEL Frédéric	ADPL 62
BONVOISIN Xavier	ARCADE
BOT François	DDTM du Nord
BOUILLOT Alain	MSA Nord Pas de Calais
BRODEL Michel	MSA Nord Pas de Calais
BUISSART Stéphanie	AFA
CUVILLIER Clément	Jeunes Agriculteurs de région NPdC
DEBUIRE Florence	MSA Nord Pas de Calais
DEFFRENNE Denis	Coordination Rurale du Nord
DEL GRANDE Marc	Préfecture du Pas de Calais
DELPOUVE Nicolas	DDTM du Pas de Calais
DEROO Patrice	DRFIP
DESBUQUOIS Luc	UNEAL
DUMORTIER Pascal	FDSEA Pas de Calais
FAGOO Olivier	FDSEA du Nord / Section Porcine
FERTON Gabriel	Crédit Mutuel
GRAVE Laurent	DRFIP
HANNEBIQUE Pierre	FDSEA du Pas de Calais
HELLEBOID Didier	Chambre d'Agriculture de région NPdC
HUET Pierrick	DDTM du Nord
LAIGNEL Corinne	Banque de France
LAUDE Octave	DRFIP
LEJOSNE Sébastien	Crédit Agricole
LEVECQUE Patrick	CER France NPdC
MAURY Olivier	DRAAF Lord NPdC
PASTEZEUR Jacques	DDPP du Pas de Calais
SAINT-POL Philippe	SABE
SCHMITT Raphaëlle	DDTM du Pas de Calais
SORRENTINO Juliette	DDPP du Nord
TETANT Philippe	Administrateur Crédit Agricole Nord de France
VERHAEGHE Laurent	FDSEA du Nord

REUNION DE LA CELLULE INTERDEPARTEMENTALE D'URGENCE  
POUR L'ELEVAGE DANS LES DEPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS  
DE CALAIS DU 8 SEPTEMBRE 2015

ANNEXE

*RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES DÉCISIONS PRISES EN FAVEUR DES  
ÉLEVÉURS LE 3 SEPTEMBRE 2015*

*1- Mesures immédiates (dès 2015)*

**Doublement des crédits d'urgence** pour la prise en charge des intérêts d'emprunts : Pour l'année 2015, l'enveloppe initialement prévue de 50 M€ est portée à 100 M€ pour ces prises en charge d'intérêts d'emprunts.

**Triplement de l'enveloppe pour la prise en charge de cotisations sociales** : l'enveloppe consacrée à cette mesure est portée à 50 millions d'euros.

Instauration d'une « **année blanche** » **des annuités bancaires** : Pour 2015, le remboursement d'annuités d'emprunts est **reporté en fin de tableau d'amortissement**.

Accès au **bénéfice de la mesure de « sur amortissement »** pour les investissements réalisés dans le cadre de CUMA sera accordée aux agriculteurs adhérents des CUMA

Alignement de la cotisation minimum maladie : Dès 2015, la cotisation minimum maladie est alignée sur celle du régime des indépendants. La mesure représente une réduction de cotisations sociales d'environ 50 M€. Cela se traduira par une **baisse de près de 500 euros**, dès cette année, pour les plus petites exploitations ».

Possibilité pour les agriculteurs ayant opté pour une assiette triennale des cotisations sociales de choisir, à titre exceptionnel, l'année n-1 en 2015 et 2016. Un décret sera prochainement publié.

**Augmentation de 30 M€ des subventions de l'Etat** pour les outils d'abattage et de découpe : 50 M€ au lieu de 20 M€.

*2- Mesures à moyen terme et long terme*

Soutien à l'investissement porté à 350 M€ par an pendant trois ans (comprenant la part européenne et la part des régions)

**Pause environnementale** » en attendant la définition, en février 2016, d'une nouvelle méthode pour définir les nouvelles normes : d'ici février 2016, aucune norme nationale supplémentaire allant au-delà des obligations européennes ne sera prise.

**Neutralité fiscale pour les versements** à des caisses de sécurisation des revenus adossés à des dispositifs de contractualisation : ces caisses mises en place permettraient d'épargner au cours des bonnes années et d'utiliser les fonds en cas de mauvaise année.

Pour les jeunes agriculteurs, **assouplissement des règles de remboursement de la DJA** : Si, en 2014 et 2015, les revenus ne sont pas à la hauteur de ce qui était prévu par le plan de développement, un jeune agriculteur pourra demander à ce que sa DJA ne soit pas réclamée par l'administration.

Au cas par cas, **remise gracieuse sur les impositions non professionnelles** du type taxe d'habitation ou d'impôt sur le revenu, à défaut d'obtenir une exonération de Tfnb.

Simplification des modalités administratives de constitution et de mobilisation de la "déduction pour aléas" et de la dotation "déduction pour investissement". La déduction pour investissement pourra être mobilisée pour l'investissement dans les bâtiments d'élevage et pour la mise aux normes.

**Abondement des crédits ministériels de 15 M€ pour les éleveurs** souhaitant contractualiser des mesures agroenvironnementales en faveur des systèmes herbagers et polyculture-élevage.

Pour les industries agroalimentaires, mobilisation de 50 M€ de la Bpi : Bpi France est prêt à mobiliser 50 M€ pour des interventions en fonds propres.